



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/AC.96/SR.609  
16 octobre 2007

Original: FRANÇAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT-COMMISSAIRE  
DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Cinquante-huitième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 609<sup>e</sup> SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2007, à 10 heures

Président: M. MTESA (Zambie)

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SESSION

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

DÉCLARATIONS DU HAUT-COMMISSAIRE ET DE L'ORATEUR INVITÉ

DÉBAT GÉNÉRAL

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances du Comité exécutif seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

OUVERTURE DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour provisoire)

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la cinquante-huitième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Il souhaite tout particulièrement la bienvenue aux représentants du Costa Rica et de l'Estonie, pays qui participent à leur première session plénière en tant que membres du Comité exécutif. Il informe les délégations de l'élection, le 20 septembre, pour le reste de la présente session annuelle, d'un nouveau vice-président, M. Boudewijn van Eenennaam (Pays-Bas), auquel il souhaite la bienvenue; en effet, son prédécesseur, M. Wegger Strømmen (Norvège), s'est vu attribuer d'autres fonctions par son Gouvernement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION  
(point 2 de l'ordre du jour provisoire) (A/AC.96/LVIII/L.1)

2. *L'ordre du jour est adopté.*

DÉCLARATIONS DU HAUT-COMMISSAIRE ET DE L'ORATEUR INVITÉ (point 3 de l'ordre du jour)

Déclaration du Haut-Commissaire

3. M. GUTERRES (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) fait remarquer que le XXI<sup>e</sup> siècle est placé sous le signe des mouvements de population et que le HCR s'engage pleinement à remplir son mandat, qui consiste non seulement à offrir protection, assistance et solutions aux réfugiés, mais aussi à réduire l'apatridie. Cependant, la condition de l'efficacité de son action est sa capacité à comprendre la structure profonde des déplacements de population dans le monde. La complexité des déplacements contemporains va bien au-delà du lien entre asile et migrations: les déplacements forcés ont lieu dans un contexte plus large de pauvreté extrême, de dégradation de l'environnement et de changements climatiques, de conflit et de persécution. La quasi-totalité des prévisions concernant les effets à long terme des changements climatiques font état d'une expansion ininterrompue de la désertification jusqu'à la destruction des moyens d'existence dans de nombreuses régions du globe. Chaque montée d'un centimètre du niveau de la mer entraînera un million de déplacés supplémentaire. Or la communauté internationale semble aussi démunie face à ces nouvelles causes que devant les conflits et la persécution. Il faut donc examiner les raisons, l'échelle et les tendances du déplacement forcé contemporain. Un facteur important à cet égard est la difficulté croissante qu'il y a à distinguer les déplacés. Au Darfour, par exemple, une attaque des Janjaweed sur un village d'une tribu africaine peut être motivée par la crise politique; mais les résultats sont similaires à ceux d'une autre situation, la pénurie d'eau qui dresse les éleveurs contre les agriculteurs. Lors de son récent voyage en Afrique australe, le Haut-Commissaire et les gouvernements ont bien compris que les Zimbabwéens persécutés en quête d'asile devaient obtenir le statut de réfugié. Mais que faire avec les personnes qui avouent simplement qu'elles ont faim et qu'elles ne peuvent subvenir aux besoins de leur famille? Les renvoyer en toute connaissance de cause à leur dénuement? Il est évident qu'il convient d'aménager une forme d'hébergement temporaire. Si la réponse à ce dilemme dépasse manifestement le mandat du HCR, il est aussi de son devoir d'alerter les États et de contribuer à la mise au point de solutions à ces nouveaux défis.

4. M. Guterres souligne que fin 2006, après plusieurs années de déclin ininterrompu, le nombre de réfugiés dans le monde est reparti à la hausse et avoisine les 10 millions, malgré d'importantes opérations de retour, du fait des conflits en Iraq et dans la Corne de l'Afrique. Actuellement, les Iraquiens déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays constituent le plus grand groupe de personnes déplacées et la population de «réfugiés urbains» la plus importante et la plus complexe que le HCR ait jamais eu à prendre en charge. L'accueil d'un si grand nombre d'Iraquiens, qui a de fortes répercussions sur l'économie et le tissu social de la République arabe syrienne et du Royaume hachémite de Jordanie, met ces deux États au nombre des pays généreux du monde en développement – tels que le Pakistan, la République islamique d'Iran, la République-Unie de Tanzanie, le Kenya, le Tchad, la Guinée, la Zambie et l'Équateur – qui ont accueilli un nombre impressionnant de réfugiés. Le lourd fardeau que cela représente pour ces deux pays souligne le besoin urgent d'une plus grande solidarité internationale.

5. Le premier devoir de l'organisation est de consacrer le plus possible d'énergie et de ressources à la prise en charge des 32,5 millions de personnes relevant du HCR, qui s'est engagé à consacrer une plus grande part des fonds disponibles aux réfugiés et déplacés et, pour ce faire, à réduire la part consacrée à l'organisation elle-même. Ainsi, en 2007, pour la première fois depuis dix ans, la tendance à la hausse des dépenses globales de personnel s'est inversée: alors qu'au cours des huit premiers mois de 2006, elles avaient dépassé de 17 millions de dollars les ressources consacrées aux opérations, au cours de la même période de 2007, ces dernières ont représenté 36 millions de dollars de plus que les dépenses de personnel. De même, début 2006, le nombre de fonctionnaires au siège s'élevait à 1 047 contre 911 aujourd'hui. Les économies réalisées l'année précédente sur les dépenses de personnel ont permis d'allouer 15 millions de dollars à la couverture de besoins urgents dans les domaines de la malnutrition, du paludisme, de la santé génésique et de la violence sexuelle et sexiste dans plusieurs opérations. C'est là un renversement complet d'une tendance qui menaçait d'asphyxier et de paralyser le HCR début 2006.

6. Les réformes clefs qui permettront d'opérer pleinement ce virage sont au nombre de cinq. Premièrement, il convient de délocaliser les services là où ils sont le plus rentables, d'où la délocalisation de plusieurs fonctions administratives à Budapest au premier semestre 2008, qui permet une réduction de 129 postes au siège et des économies d'environ 10 millions de dollars par an au bénéfice des opérations. Deuxièmement, il faut décentraliser et régionaliser, afin d'améliorer la capacité de gérer les situations sur le terrain, de planifier les solutions et de localiser les services d'appui plus près du lieu d'exécution. Troisièmement, il faut définir la méthode à utiliser pour faire une étude globale du terrain visant à déterminer les activités qui seront plus efficacement exécutées par le HCR ou par ses partenaires. Quatrièmement, il importe d'améliorer la gestion des ressources, en adoptant un cadre révisé d'allocation et de gestion des ressources qui servira à déléguer davantage de responsabilités et de pouvoirs aux pays et aux régions afin de répondre plus efficacement et plus rapidement à l'évolution des besoins opérationnels. À cet égard, le Comité d'examen des opérations, lourd et bureaucratique, a donc été remplacé par un Comité budgétaire plus restreint et mieux ciblé présidé par Craig Johnstone, Haut-Commissaire adjoint. En outre, une nouvelle structure budgétaire à quatre piliers a été proposée: les deux premiers piliers, couvrant les activités en faveur des réfugiés et des apatrides et séparés des deux autres, seront financés en qualité de programmes. Les deux autres, qui couvriront le déplacement intérieur et la réintégration, seront financés en tant que projets. Cette proposition vise à présenter l'intégralité du budget du HCR au Comité exécutif, y compris

les opérations en faveur des personnes déplacées dans leur propre pays, qui échappaient jusqu'alors à sa gouvernance. La cinquième et dernière initiative concerne le secteur des ressources humaines: bien que lié par les règles du système commun des Nations Unies, le HCR est résolu à réformer plusieurs aspects de la gestion du personnel et à examiner les stratégies de formation et d'organisation des carrières, les processus d'évaluation et de rétro-information, etc.

7. Cependant, le succès de l'organisation dépend de ses partenaires de la famille des Nations Unies. Le HCR a participé à l'étude sur la réponse humanitaire par le biais du Comité permanent interinstitutions et, avec le Département des opérations de maintien de la paix, à la planification des missions intégrées pour s'assurer que les besoins des personnes déplacées dans leur propre pays sont pleinement pris en compte. Le Haut-Commissaire se félicite de l'adoption de la Résolution 1778 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui a mis sur pied une mission pluridimensionnelle au Tchad et en République centrafricaine, ce qui représente un engagement ferme d'améliorer la sécurité des réfugiés et des déplacés et de stabiliser une région à risque. Il rend également hommage aux troupes de l'Union africaine, qui ont consenti un lourd sacrifice dans le cadre du conflit au Darfour.

8. La protection demeurant son unique préoccupation, le HCR a lancé, sur la base de l'Agenda pour la protection et par le truchement d'un groupe de référence chargé de réfléchir aux politiques de protection, un débat interne sur les stratégies et les normes. La voie à suivre passant par une réflexion élargie, des idées novatrices et de nouveaux instruments, il n'est pas question de contenir ces débats au sein du HCR; bien au contraire, les États et les ONG sont encouragés à y participer et à y évoquer les questions qui les préoccupent.

9. La nouvelle législation sur l'asile offre d'autres moyens de combler les lacunes qui se font jour. Le HCR soutient les travaux visant à harmoniser le régime d'asile européen et a formulé des observations au sujet du «Livre vert» de l'Union européenne, dans le but, bien entendu, de renforcer plutôt que de restreindre les droits des réfugiés. Il est impératif d'encourager une meilleure prise de conscience, car être plus conscient des vieux dilemmes et mieux les comprendre ont beaucoup contribué à lutter efficacement contre l'apatridie. Ces derniers mois, le Népal a mené à bien une vaste opération de régularisation, délivrant des attestations de nationalité à 2,6 millions d'habitants; de même, après presque quarante ans d'incertitude, des dizaines de milliers de personnes de langue urdu au Bangladesh, les Biharis, se verront bientôt confirmés comme citoyens à part entière. Ces actions démontrent que la volonté politique permet de trouver des solutions aux problèmes qui semblent s'y prêter le moins.

10. Malgré l'évolution constante du contexte opérationnel, d'autres impératifs, eux, ne changent guère: la nécessité de trouver des solutions à long terme pour les réfugiés. Parmi les solutions traditionnelles (rapatriement librement consenti, intégration sur place et réinstallation dans des pays tiers), le retour dans la sécurité et la dignité et avec le libre consentement des intéressés reste la solution privilégiée. Il n'en reste pas moins que la préoccupation que le Haut-Commissaire a exprimée l'année précédente au sujet de la viabilité des retours est toujours actuelle. Le défi de la réintégration, pour le HCR, consiste à renforcer les liens fragiles qui existent entre secours et développement, l'espoir et la possibilité de recommencer une nouvelle vie afin que la sécurité humaine devienne réalité. Or, ces liens ne sont pas encore tissés, mais de nouvelles initiatives telles que la Commission d'établissement de la paix et le secteur des activités de relèvement précoce doivent y contribuer. Le HCR poursuivra les discussions avec toutes les parties intéressées – États membres, organisations financières internationales et

institutions chargées du développement – sur la manière dont la communauté internationale peut et doit renforcer son efficacité pour soutenir le processus de transition dans les situations de postconflit.

11. Même si les solutions doivent viser en priorité le retour, celui-ci n'est pas la panacée puisque certains réfugiés ne rentrent pas ou ne peuvent pas rentrer chez eux. Des progrès ont été réalisés, cette année, en matière d'intégration sur place, notamment avec les Gouvernements du Mozambique, de la Namibie et de la Zambie pour les populations réfugiées dans ces pays et avec le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie dans le règlement de la situation des «réfugiés burundais de 1972». En Amérique latine, des projets de microcrédit destinés à la formation professionnelle et de logement ont été mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action de Mexico. En Afrique de l'Ouest, enfin, la CEDEAO et le HCR ont récemment conclu un accord concernant les groupes résiduels de réfugiés libériens et sierra-léoniens.

12. L'une des premières priorités de la restructuration de la Division des services de la protection internationale a été de renforcer la réinstallation des réfugiés. Cette nécessité de réinstallation dans un pays tiers croît avec les populations réfugiées et notamment avec les situations prolongées comme les Bouthanais au Népal, les Érythréens à l'est du Soudan et les réfugiés de Myanmar en Thaïlande. En 2006, le HCR a présenté à 26 pays de réinstallation plus de 54 000 dossiers individuels représentant 70 nationalités, record qui devrait être largement dépassé en 2007, puisque au mois de juin le personnel de protection avait déjà soumis plus de 42 000 dossiers. Le plus grand défi aujourd'hui en matière de réinstallation est l'Iraq, où le HCR a rapidement développé sa capacité à identifier et à présenter les cas vulnérables. Les pays de réinstallation ont certes répondu à l'appel du HCR, mais davantage d'efforts sont nécessaires pour accélérer les interviews et les départs.

13. À l'instar de ses actions et de ses stratégies, les relations du HCR avec la société civile ne cessent d'évoluer. Les partenariats avec les ONG et les mouvements de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont notamment été renforcés, le HCR considérant la société civile comme un partenaire stratégique et non pas seulement d'exécution. En septembre, le HCR a organisé une première réunion avec ses 21 partenaires afin d'échanger des informations et d'harmoniser les déploiements et les interventions d'urgence. Cinq nouveaux accords stratégiques ont également été signés en 2007 avec les ONG. À partir de janvier, une seule et même unité au siège sera chargée de la liaison avec les organismes des Nations Unies et les ONG. M. Guterres rend d'ailleurs hommage aux collègues du Jesuit Refugee Service (Sri Lanka) et d'Intersos (Iraq) qui ont récemment payé de leur vie leur décision d'aider les autres.

14. À l'aube d'une ère où la mobilité ira croissant et où les gens auront de plus en plus de raisons de se déplacer, le mandat du HCR sera la boussole de son action. Et pour que la communauté internationale soit en mesure de relever tous ces nouveaux défis, il lui faudra impérativement une direction politique, qui ne peut venir que des États membres car ils sont les seuls à pouvoir légitimement élaborer des stratégies et mettre au point les instruments qui serviront au mieux la cause de ceux qui sont dans le besoin. Le HCR serait ainsi en mesure d'atteindre un niveau de protection et d'assistance sans précédent pour les personnes dont il a la charge.

Déclaration de l'orateur invité

15. M. HOLMES (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence) dit que le système d'assistance humanitaire international n'a jamais été autant sollicité et que, dans le même temps, il doit faire face à de nouvelles situations. Force est de constater en effet que les mouvements démographiques répondent aujourd'hui à une nouvelle dynamique: les populations fuient bien entendu toujours les conflits, mais aussi de plus en plus les catastrophes naturelles, la dégradation de leur environnement et les effets dévastateurs des changements climatiques. Parallèlement, leur vulnérabilité augmente puisque les mégapoles, qui concentrent de plus en plus de pauvres, se multiplient, notamment dans des endroits particulièrement exposés: six des plus grandes villes du monde se situent en zone côtière. On voit ainsi surgir, comme au Darfour, des batailles autour des ressources (énergie, terres fertiles, eau potable).

16. Les catastrophes anthropiques ne sont pas en reste. Les conséquences humanitaires des principaux conflits actuels (Darfour, RDC, Somalie, Iraq, Gaza, etc.) sont lourdes et ont tendance à s'inscrire dans la durée et ce ne sont ni les tensions générées par la mondialisation ni la montée des intolérances ethnique et religieuse qui vont améliorer la situation. Il en résulte que les populations civiles sont les grandes victimes des conflits internes et des guerres civiles d'aujourd'hui, alors que le respect du droit international humanitaire et du concept de la responsabilité de protéger élaboré lors du Sommet mondial de 2005 (New York) est battu en brèche. Dans ce contexte, l'accès aux individus dans le besoin est de plus en plus difficile et le volant d'action des intervenants humanitaires se réduit, leur propre sécurité n'étant plus toujours garantie.

17. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays constituent un autre défi à relever puisque les solutions qui fonctionnent pour des réfugiés se trouvant hors de leur pays et donc généralement loin de tout risque de persécution immédiat ne peuvent pas nécessairement leur être appliquées telles quelles. Face à ce constat, plusieurs réflexions et dispositions s'imposent. La recherche et la mobilisation de ressources supplémentaires doivent désormais reposer, non pas seulement sur la participation et la générosité des donateurs, mais aussi sur la formulation de choix stratégiques et de méthodes d'évaluation des besoins, la mise en place de nouveaux mécanismes (tels que le Fonds central d'intervention d'urgence) et la mesure de l'efficacité des actions menées. Pour ce faire, la réforme engagée par le HCR doit être pleinement mise en œuvre dans les plus brefs délais et à l'image de la Plate-forme humanitaire mondiale tenue au mois de juillet, les partenariats avec les gouvernements d'une part et la société civile (ONG, Croix-Rouge et Croissant-Rouge) d'autre part doivent être précisés et renforcés. Dans ce sens, l'approche sectorielle récemment adoptée, qui vise non seulement à éviter les lacunes et les chevauchements d'activités mais aussi à renforcer la capacité d'intervention humanitaire de la communauté internationale, devrait permettre aux différentes parties prenantes de mieux assister les gouvernements dans leur tâche.

18. Pour pouvoir œuvrer efficacement, le système humanitaire a besoin d'un HCR fort, dont les fonctions et les responsabilités sont comprises de tous. Les coordonnateurs humanitaires sur le terrain doivent disposer de mandats clairs et de ressources suffisantes pour mener à bien leur action. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) apportera tout son soutien au Haut-Commissariat pour définir les nouveaux besoins des personnes déplacées, élaborer les stratégies ciblées correspondantes et trouver les ressources nécessaires à leur mise

en œuvre. Le monde a plus que jamais besoin de missions humanitaires internationales plus concertées et mieux coordonnées.

19. Il n'en reste pas moins que l'action humanitaire ne saurait se substituer aux mesures d'ordre politique et aux initiatives de développement en faveur d'une paix durable. Il s'agit en effet souvent, après un conflit, d'assurer la transition en donnant aux réfugiés de retour et aux personnes déplacées les moyens d'exister, dignement, pour éviter que pareilles situations d'urgence ne se reproduisent. En conclusion, M. Holmes souligne que, même si l'action humanitaire internationale ne peut être qu'un pansement sur une plaie ouverte, dans l'attente de solutions – souvent politiques – aux problèmes de fond, elle n'en est pas moins vaste et motivante.

#### DÉBAT GÉNÉRAL (point 4 de l'ordre du jour)

20. M<sup>me</sup> SAUERBREY (États-Unis d'Amérique) fait observer qu'au cours de l'année écoulée diverses situations de conflit de longue date ont été résolues ou atténuées en Afrique, notamment en Angola, au Burundi, au Libéria, en République démocratique du Congo et au Sud-Soudan. Au cours des deux dernières années, l'activisme collectif et l'assistance financière ont notamment permis à près d'un million de réfugiés africains de rentrer chez eux. Le Gouvernement des États-Unis reste résolu à œuvrer avec les gouvernements intéressés et le HCR pour résoudre d'autres situations analogues. Quelque 2 500 réfugiés, condamnés à rester dans des camps, ont récemment pu gagner les États-Unis pour y refaire leur vie. En 2008, les États-Unis comptent autoriser la réinstallation sur leur sol d'au moins 70 000 réfugiés du monde entier.

21. La situation des Iraquiens déplacés à l'intérieur de leur pays reste précaire. Les gouvernements ont la responsabilité collective d'aider les pays hôtes de la région à leur fournir des services d'éducation et de santé. Les États-Unis ont déjà offert 39 millions de dollars pour ce faire et consacré 200 millions de dollars aux programmes d'assistance aux populations déplacées en Iraq.

22. En tant que Gouvernement, les États-Unis sont déterminés à garantir la sécurité du personnel du HCR et de celui de ses partenaires. En tant que donateur, ils entendent veiller à une meilleure coordination des programmes et à la suppression des chevauchements d'activités, tout en offrant au HCR suffisamment de souplesse financière pour mener à bien son action. À cet égard, la contribution des États-Unis s'est élevée à 363 millions de dollars pour l'année 2007, 53 % de ces fonds ayant été affectés uniquement au niveau régional. Le HCR devrait pour sa part disposer de structures budgétaires et de mécanismes d'établissement de rapports encourageant les donateurs à verser de généreuses contributions. Il a également la responsabilité d'entretenir le dialogue avec ses partenaires sur certaines questions et préoccupations politiques de manière à tirer parti de leur expérience sur le terrain, au contact des bénéficiaires. Enfin, pour que l'approche sectorielle récemment mise en place soit couronnée de succès, il doit veiller à coordonner son action avec celle des autres institutions du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la prise en charge des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

23. Le HCR a récemment étendu son domaine d'action pour s'occuper non pas seulement des réfugiés, mais aussi des apatrides, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des

migrants. À ce titre, il doit identifier, évaluer et satisfaire leurs besoins spécifiques et offrir aux réfugiés, le cas échéant, la possibilité d'être scolarisés. En outre, tout doit être mis en œuvre pour renforcer l'autonomie des réfugiés. Les programmes du HCR devraient, dans tous les cas, tenir compte de chaque situation personnelle, notamment de l'âge et du sexe de chaque personne concernée.

24. M. ESTEVES (Portugal), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Turquie, Croatie, ex-république yougoslave de Macédoine et pays du processus de stabilisation et d'association) et des pays candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro) à l'UE et de l'Ukraine, dit que pour la première fois depuis cinq ans le nombre de réfugiés dans le monde frôle les 10 millions et qu'à cause des conflits armés et de la violence le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays continue d'augmenter, avoisinant les 24 millions. L'Union européenne est très préoccupée par le sort des Iraquiens déplacés à l'intérieur de leur pays et par celui des Iraquiens réfugiés dans les pays voisins. À cet égard, elle salue la solidarité dont la Jordanie et la Syrie ont fait preuve. Elle note par ailleurs que la situation s'améliore au Sud-Soudan, même si elle regrette que les travailleurs humanitaires – au service de la population – soient régulièrement la cible d'attaques de groupes armés. Elle exhorte la communauté internationale à garantir l'accès des travailleurs humanitaires aux populations locales, notamment au Darfour. Elle se félicite de l'adoption de la résolution 1778 du Conseil de sécurité de l'ONU autorisant le déploiement d'une présence internationale dans l'est du Tchad et au nord-est de la République centrafricaine, destinée à créer les conditions favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées.

25. En matière de protection internationale, l'Union européenne se félicite également de l'adoption prochaine de la conclusion du Comité exécutif sur les enfants dans les situations à risque, qui tient notamment compte des besoins spécifiques des fillettes, et invite les États à respecter les dispositions relatives à la protection des enfants réfugiés contenues dans les instruments internationaux pertinents. Les enfants devraient toujours en effet être parmi les premiers à recevoir protection et assistance.

26. L'UE se réjouit à l'avance de participer au débat sur la protection, qui doit avoir lieu en décembre et dont l'un des thèmes sera la protection dans le contexte de mouvements de population mixtes. Elle croit comprendre que la mise en œuvre du plan d'action en 10 points dans certaines régions a été suffisamment souple pour s'adapter à des situations très diverses, facilitant ainsi la protection internationale à l'égard d'individus particulièrement vulnérables. L'UE soutient pleinement le HCR dans son rôle de chef de file du secteur de la protection et se félicite du partenariat fécond qu'il a noué avec d'autres organisations internationales dans le cadre de l'approche de responsabilité sectorielle, notamment dans les domaines de la protection, des abris d'urgence et de la gestion des camps. Elle souligne l'importance des partenariats dans tous les secteurs dont le HCR a la responsabilité, aussi bien avec la société civile qu'avec des organisations comme l'OIM.

27. Tout en rappelant que la responsabilité des problèmes liés aux personnes déplacées dans leur propre pays incombe principalement aux États concernés, l'UE constate que certains de ces États n'ont pas toujours les capacités pour faire face à une situation de crise humanitaire. Elle se félicite donc des consultations organisées au sujet des situations de déplacement interne et de



l'approche des situations de déplacement interne de population que le HCR a présentée à cette occasion.

28. Sur la réforme structurelle en cours, l'UE est résolument favorable à la décision prise par le Haut-Commissaire de délocaliser certaines fonctions administratives de Genève à Budapest. Elle est aussi très favorable aux changements en cours sur le plan structurel et le plan de la gestion, qui devraient permettre au HCR de répondre encore mieux aux besoins de ses bénéficiaires, non seulement en rapprochant les effectifs et les services du point d'exécution, mais aussi en réduisant les coûts administratifs et les coûts du siège, de façon à consacrer plus de ressources aux activités opérationnelles. L'UE souscrit à la proposition formulée par le HCR sur la nouvelle structure du budget et est prête à poursuivre les consultations afin de parvenir à une décision concernant l'instauration d'un budget unifié.

29. L'UE est satisfaite des suggestions et propositions formulées par le HCR au sujet de son «Livre vert» sur le futur système européen commun pour l'asile. L'idée de départ pour ce système commun est de faire de l'Union européenne une zone de protection unique pour les réfugiés, en se fondant sur l'application de la Convention de Genève et sur les valeurs humanitaires partagées par tous les États membres. L'UE est déterminée à atteindre cet objectif ambitieux et compte sur le HCR pour apporter d'autres contributions constructives à ce processus.

30. M. LOULICHKI (Maroc), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que les défis auxquels le HCR doit faire face ont été exacerbés dans la période récente par une montée de l'intolérance alimentée par des préoccupations sécuritaires et une confusion dans l'opinion publique entre les migrants et les réfugiés. Dans ce contexte, le HCR devrait s'attacher en priorité à préserver l'asile et à rebâtir la confiance dans les systèmes d'asile. Le Groupe des États d'Afrique est d'avis qu'il faudrait une coopération accrue entre toutes les parties prenantes, notamment entre le HCR, les organisations intergouvernementales, la société civile et les médias, pour promouvoir la tolérance. La préservation de l'asile signifie qu'il faut s'opposer à toutes les formes de refoulement. La protection est l'objectif premier des activités du HCR, et le Groupe des États d'Afrique souscrit donc aux efforts visant à renforcer les capacités de protection aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

31. Même si des améliorations sont encore nécessaires pour que l'approche de responsabilité sectorielle soit efficace dans les situations de déplacement de population où le HCR est appelé à intervenir, le Groupe des États d'Afrique se félicite de la mise en œuvre de cette approche dans certains pays pilotes en Afrique, comme l'Ouganda où plus de 300 000 personnes déplacées ont pu retourner chez elles. Il se félicite également de l'action menée par le Haut-Commissariat dans les secteurs dont il a la responsabilité (protection, abris d'urgence, coordination et gestion des camps) dans le cadre de la réponse collective que le système des Nations Unies et la communauté humanitaire au sens large apportent aux situations de déplacement interne.

32. Le Groupe des États d'Afrique soutient les efforts du HCR visant à améliorer la protection des réfugiés et constate avec satisfaction que le nombre de cas de refoulement de demandeurs d'asile et de réfugiés a diminué. Grâce à l'assistance soutenue du Haut-Commissariat, le nombre d'États ayant établi des procédures de contrôle des frontières et des mesures pour aider les gardes frontière à distinguer les demandeurs d'asile des migrants a augmenté, de même que le nombre d'opérations du HCR où des procédures normatives sont en place pour prévenir la

violence sexuelle et sexiste et y répondre. Le Groupe des États d'Afrique relève donc avec satisfaction que le Haut-Commissaire a axé sa stratégie pour 2008-2009 sur le renforcement de la protection des réfugiés dans le contexte des mouvements migratoires à plus grande échelle, en protégeant les personnes déplacées dans leur propre pays lorsqu'il lui appartient de le faire en maintenant le caractère civil des établissements de réfugiés et de personnes déplacées et en aidant les individus et les groupes apatrides à réaliser leurs droits. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique réitère son appui à la mise en œuvre de l'approche de responsabilité sectorielle dans l'intérêt des personnes déplacées, notamment en Afrique.

33. Le Groupe des États d'Afrique se félicite de la réforme en cours du secrétariat du HCR, qui doit être menée de façon transparente et conformément aux principes qui régissent les relations internationales. Cette réforme doit permettre au HCR d'acquérir une capacité de réaction plus rapide et plus souple. Les chevauchements avec d'autres acteurs clefs de l'action humanitaire doivent être évités. Les besoins doivent être déterminés à partir des bureaux régionaux, et les dépenses au siège doivent être rationalisées compte tenu des besoins réels du Haut-Commissariat. Le Groupe des États d'Afrique souscrit à la décision d'autoriser le HCR à augmenter la réserve budgétaire pour 2007 au titre des activités nouvelles ou supplémentaires à hauteur de 75 millions de dollars et d'approuver des crédits d'un même montant pour 2008, étant entendu que le niveau des crédits sera réexaminé en 2009.

34. Le HCR a disposé de suffisamment d'indicateurs d'évaluation pour planifier ses activités et quantifier les contributions et les besoins des pays hôtes, de façon à pouvoir concevoir des plans d'action cohérents en faveur des réfugiés et des personnes vulnérables. Des ressources appropriées doivent être mobilisées en faveur de certaines régions du monde, en particulier de l'Afrique. La réinsertion des réfugiés rapatriés après un conflit nécessite des investissements afin de rétablir les structures administratives et juridiques, et de consolider les programmes d'aide et de développement à long terme pour pouvoir suivre le rythme des retours.

35. En conclusion, le Groupe des États d'Afrique réitère son soutien sans réserve aux activités du HCR et exprime son appui au projet de conclusions sur les enfants dans les situations à risque.

36. M. KHAN (Pakistan) dit que l'année 2007 a été riche en événements dans la région du Pakistan, où l'insécurité, le terrorisme et le trafic de stupéfiants ont créé des obstacles certains aux efforts de rapatriement, de réinsertion, de reconstruction et de relèvement en Afghanistan. Toutes les parties prenantes ont cependant maintenu leur engagement et sont parvenues à plusieurs résultats en 2007. Au mois de février, le Gouvernement pakistanais a mené à bien, en coordination avec le HCR, le premier recensement jamais effectué des Afghans se trouvant au Pakistan: plus de 2,1 millions d'entre eux ont été recensés, et tous les Afghans recensés âgés de plus de 5 ans ont reçu des documents qui les identifient comme des citoyens afghans vivant temporairement au Pakistan. De nouvelles modalités ont été mises en place pour le processus de rapatriement, avec une indemnité appropriée d'aide au retour portée à 100 dollars pour chaque rapatrié recensé. Une stratégie de rapatriement triennale (2007-2009) a été conçue par le Gouvernement pakistanais en vue du rapatriement des Afghans vivant au Pakistan, dont des retours librement consentis, progressifs et dans la dignité constituent le fondement. L'accord tripartite sur le rapatriement des réfugiés afghans conclu entre le Gouvernement pakistanais, le Gouvernement afghan et le HCR a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2009. Kasha Garhi, l'un des plus anciens et des plus grands camps de réfugiés afghans au Pakistan, a été fermé avec

succès et évacué au mois de juillet après vingt-sept ans d'existence. Un autre camp ancien et important, celui de Jalozaï, devrait être fermé et évacué d'ici le printemps 2008 à la suite d'un accord écrit avec les habitants du camp, qui ont demandé leur rapatriement librement consenti d'ici à mars-avril 2008. Près de 400 000 réfugiés afghans ont été rapatriés de façon librement consentie dans leur pays d'origine au cours de l'année 2007, le HCR ayant prêté son assistance pour près de 350 000 d'entre eux. Si le Pakistan continue de souscrire au principe du rapatriement librement consenti et progressif des réfugiés afghans, il importe que les retours soient durables et que ces personnes puissent se réinsérer en Afghanistan. Si la sécurité est une considération importante, il est indispensable de créer un facteur d'incitation au retour des réfugiés. Un des moyens d'y parvenir serait de concevoir des ensembles de mesures pour le retour des individus ou des familles qui prévoiraient d'employer les réfugiés qualifiés ou non qualifiés à des projets de reconstruction ciblés en Afghanistan. Le Pakistan s'est engagé à verser à l'Afghanistan une aide à la reconstruction d'une valeur de plus de 200 millions de dollars et espère que les pays qui se sont engagés à verser une assistance honoreront rapidement ces engagements.

37. La présence prolongée de réfugiés dans un pays ne va pas sans effets importants sur la société et le milieu, et le Pakistan espère à cet égard que le HCR et la communauté internationale lui apporteront l'assistance voulue pour mener des activités de relèvement parallèlement au processus de rapatriement. Une évaluation des besoins pour les régions touchées par la présence de réfugiés est actuellement menée sous les auspices du PNUD, tandis qu'un consultant engagé par le HCR a procédé à une évaluation des besoins en matière de développement pour les communautés d'accueil.

38. M. GHAEMI (République islamique d'Iran) rappelle qu'il y a près de trente ans, au lendemain de la crise interne survenue en Afghanistan, la République islamique d'Iran a dû gérer un afflux massif de demandeurs d'asile que, dans le souci de prévenir une catastrophe humanitaire et étant entendu que la situation devait être provisoire, elle a accueillis comme des «réfugiés présumés», en leur accordant la «protection temporaire», espérant pouvoir améliorer leur sort avec l'aide de la communauté internationale. Aujourd'hui, près d'un million d'Afghans et de 50 000 ressortissants iraqiens recensés qui résident en Iran, ont droit, au même titre que les citoyens iraniens, à des soins et à des services de santé gratuits, et bon nombre d'entre eux bénéficient également d'assurances médicales. Malheureusement, le HCR a décidé, il y a quatre ans, de réduire considérablement son budget opérationnel en faveur des réfugiés recensés. Aussi, toute réduction ou tout redéploiement supplémentaire de ce budget, qui porterait atteinte à l'équilibre existant, serait inacceptable et serait préjudiciable tant au pays hôte qu'aux réfugiés.

39. La République islamique d'Iran a démontré son soutien sans faille à l'égard des réfugiés et des personnes déplacées d'Afghanistan et d'Iraq ainsi qu'aux nouveaux gouvernements de ces pays. Elle a accueilli plus de 3 millions de réfugiés au cours des années de guerre, a assuré la mise en œuvre progressive, sûre et respectueuse d'un plan de rapatriement volontaire, soutenu le retour des élites, accordé plus de 3 000 bourses à des étudiants afghans à l'université, alloué une aide de 500 millions de dollars à la Conférence de Tokyo, ainsi qu'une ligne de crédit de 100 millions de dollars à la Conférence de Londres, soutenu des projets de reconstruction et d'infrastructures, et renforcé les liens commerciaux avec l'Afghanistan et l'Iraq, pour ne citer que quelques exemples.

40. Le programme conjoint de rapatriement librement consenti de réfugiés et de personnes déplacées d'Afghanistan signé en 2002 par la République islamique d'Iran avec le Gouvernement afghan et le HCR pour une période d'un an a été reconduit cinq fois depuis. Parallèlement, la République islamique d'Iran avait annoncé qu'elle prendrait des dispositions pour permettre à l'un des membres de chaque famille qui retournerait en Afghanistan d'obtenir un permis de travail pour revenir travailler en Iran. Cet exemple illustre l'orientation humanitaire de la politique de la République islamique d'Iran envers les réfugiés et les personnes déplacées, qui n'est pas suffisamment reconnue par la communauté internationale.

41. Il n'en reste pas moins que la diminution considérable du nombre de rapatriés en 2006 et en 2007 a été particulièrement décevante, et rend indispensable un réexamen approfondi des politiques suivies pour que le programme puisse se poursuivre. Dans ce contexte, bien que le rapatriement librement consenti soit toujours considéré comme la solution durable privilégiée aux problèmes des réfugiés, la réinstallation dans des pays tiers devient plus que jamais d'actualité. La responsabilité de l'accueil des réfugiés ne se limite pas à un État et la République islamique d'Iran ne devrait pas être tenue, à elle seule, d'accueillir un dixième de la population réfugiée mondiale, alors que d'autres pays se montrent peu disposés à assumer leur part des dépenses liées à ce problème humanitaire. Si rien n'est fait, la République islamique d'Iran, confrontée à des pressions internes croissantes, n'aurait pas d'autre choix que de reconsidérer le statut juridique des réfugiés et des personnes déplacées, sur la base des principes énoncés dans la Convention relative au statut des réfugiés.

42. M. PONCE VIVANCO (Pérou), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, dit que la Déclaration et le Plan d'action de Mexico adoptés par 20 pays d'Amérique latine le 16 novembre 2004 constituent un cadre stratégique et opérationnel commun de la région pour faire face de manière intégrée aux situations humanitaires complexes qui résultent des déplacements forcés en Amérique latine. En adoptant ce plan d'action, la région n'a pas seulement montré à nouveau son soutien et sa solidarité à l'égard des réfugiés et des déplacés, mais a également réaffirmé son engagement de longue date en faveur du droit international des réfugiés, tout en démontrant sa capacité à trouver des solutions propres qui correspondent à la réalité du phénomène en Amérique latine. Le Plan d'action de Mexico recense les défis au niveau régional et définit des orientations pour promouvoir la protection, notamment le renforcement du cadre institutionnel au plan national, grâce à une législation qui réponde aux besoins des personnes déplacées et des réfugiés, et à la mise en place de commissions nationales chargées de ces personnes. Il encourage également la création et le renforcement de réseaux de protection nationaux et régionaux et la diffusion des normes internationales relatives aux réfugiés. Axé sur la recherche de solutions durables, le Plan d'action de Mexico a mis en place trois programmes: «villes solidaires», qui vise la réinsertion socioéconomique des réfugiés dans leurs villes d'accueil; «frontières solidaires», qui encourage le développement des zones frontalières afin de créer des débouchés et de répondre aux besoins élémentaires des réfugiés et des déplacés; et «réinstallation solidaire», qui vise à promouvoir des politiques de réinstallation. Le Plan d'action a permis d'importantes réalisations. De nombreux pays ont modifié leur législation relative aux réfugiés et aux déplacés pour offrir une plus grande protection à ces personnes. Nombre d'entre eux ont aussi renforcé leurs commissions nationales, et la coordination entre ces commissions, d'autres instances de l'État et la société civile.

43. Concernant la recherche de solutions durables, le programme «frontières solidaires» a permis, avec la participation du HCR, de mettre en œuvre plus d'un millier de projets locaux

dans 350 communautés frontalières où résident 30 % de la population ayant besoin d'une protection. Dans les pays andins, des bureaux des réfugiés ou des fonds spécifiques ont été créés pour faciliter l'accès des réfugiés et des déplacés aux services publics. Dans le cadre du programme des villes solidaires, un réseau de 25 villes solidaires de sept pays de la région a été créé. Le programme de réinstallation solidaire, qui a pu compter sur une importante participation des organisations non gouvernementales, a permis quant à lui d'augmenter le nombre de pays qui accueillent des réfugiés et des déplacés.

44. Ces efforts s'avèrent toutefois limités face à l'ampleur du phénomène; les pays du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes réitèrent leur engagement en faveur du plan d'action de Mexico et s'engagent à poursuivre leurs efforts communs et solidaires afin de trouver des réponses adaptées. Des programmes de coopération internationale axés sur la recherche de solutions durables et efficaces sont indispensables à cet effort solidaire. Il importe aussi tout particulièrement que le HCR continue d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action de Mexico et intensifie ses efforts pour mobiliser des ressources.

45. M. GNESA (Suisse) dit que son pays suit avec attention la mise en œuvre du processus de décentralisation et propose de mettre à disposition du personnel afin de contribuer au processus de régionalisation du HCR, particulièrement dans le domaine technique. Sur la question de la protection, il note que le nombre de demandeurs d'asile arrivant dans les pays occidentaux a été stable au cours des dernières années. Une augmentation est probable pour 2007, le HCR estimant qu'elle pourrait atteindre 10 % malgré la stabilité relative de ces dernières années. Les questions liées à l'intégration, aux mouvements migratoires mixtes, à la sauvegarde du principe de non-refoulement ou aux aspects de sécurité demeurent des défis importants. Dans ce contexte, le Gouvernement suisse tient à féliciter le HCR pour toutes ses initiatives visant à apporter des réponses concrètes à ces défis. Il espère en particulier que le plan d'action en dix points pour la protection des réfugiés et des mouvements migratoires mixtes rencontrera l'adhésion des acteurs clefs, à savoir les gouvernements, les organisations régionales et internationales compétentes (HCR, HCDH et OIM, notamment) ainsi que les ONG. Il s'agit toutefois d'une question de fond particulièrement sensible pour le HCR, car celui-ci ne doit pas devenir une instance pour les migrations, comme cela a été évoqué à de nombreuses occasions.

46. Les conclusions du Comité exécutif sur la protection sont un outil précieux établissant un cadre d'identification et d'intervention clair à la situation particulière de certains groupes vulnérables. À cet égard, il est indispensable que les normes de protection contenues dans ces textes soient améliorées ou au minimum maintenues. Afin d'améliorer encore le processus de consultation devant aboutir à l'adoption des conclusions, la délégation suisse souhaite, d'une part, que le HCR mène en étroite collaboration avec les États une évaluation précise et complète de l'usage de ces conclusions et, d'autre part, qu'il poursuive les consultations informelles sur le processus de définition, d'élaboration et de mise au point de ces conclusions. Elle se réjouit de participer au dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de la protection et espère que celui-ci amènera de nouvelles idées dans la recherche de solutions durables et concrètes pour les réfugiés.

47. M. Gnesa fait part de la préoccupation de son pays concernant la situation en Iraq. Consciente de l'énorme charge assurée par les pays voisins, la Suisse, dans une première étape, avait répondu favorablement à l'appel du mois d'avril 2007 en soutenant deux projets en Syrie. Elle vient d'effectuer une visite dans la région, qui sera complétée par une participation à la

prochaine mission des donateurs du HCR en Syrie et en Jordanie. L'engagement de la Suisse pour cette région restera certainement une de ses priorités humanitaires pour 2008.

48. M<sup>me</sup> MOSCHER (Canada) constate avec préoccupation l'augmentation du nombre de réfugiés dans le monde en 2007, mais se félicite du travail constructif qui a été engagé en ce qui concerne les solutions globales à apporter pour ces réfugiés en situation d'exil prolongé. C'est ainsi que le Comité exécutif a consacré cinq ans à l'élaboration d'un cadre d'action pour l'adoption de solutions durables. Au cours de l'année écoulée, les efforts pour régler la situation des réfugiés bhoutanais au Népal ont progressé et la question des réfugiés afghans au Pakistan et en Iran continue de donner lieu à un dialogue en vue d'une solution globale. Pour sa part, le Canada s'attache à trouver des outils pour faire face à ces situations persistantes et engage le HCR à poursuivre l'élaboration d'un plan d'action en 2008 en vue de mettre fin aux situations qui perdurent et à prolonger sa réflexion stratégique dans ce domaine.

49. Le Canada se félicite des progrès réalisés par le HCR au cours de l'année écoulée dans l'élaboration d'une orientation et d'un plan d'action visant à s'acquitter de sa responsabilité de coordination sectorielle concernant la situation des personnes déplacées par suite d'un conflit. Des efforts constructifs ont été déployés pour mettre en place un cadre d'orientation clair et exercer un rôle de coordination selon le principe de la responsabilité sectorielle. En outre, le Canada félicite le Haut-Commissaire de ses réalisations dans le cadre de la réforme des mécanismes de gestion du HCR, salue les progrès réalisés dans la restructuration des effectifs et appuie fermement l'architecture budgétaire proposée. Il convient toutefois de veiller à ce que la réforme de la gestion et la régionalisation des fonctions administratives ne nuisent pas aux capacités stratégiques du HCR, ni à l'exercice de son mandat fondamental.

50. M. VAN EENENNAAM (Pays-Bas) constate que le nombre de réfugiés et de personnes déplacées a fortement augmenté dans le monde au cours de l'année écoulée. En Iraq, deux millions de personnes ont quitté le pays et autant ont été déplacées à l'intérieur des frontières. On compte des millions de déplacés internes au Soudan, et 700 000 personnes ont quitté le pays. Au Tchad, l'afflux massif de réfugiés en provenance du Darfour a provoqué des troubles. On constate toutefois aussi quelques évolutions positives: il existe à présent un espoir réel de retour pour les Bhoutanais réfugiés au Népal depuis de très nombreuses années. Les Pays-Bas se félicitent de la coopération du Gouvernement népalais et de l'action du HCR à cet égard, et encouragent le Bhoutan à contribuer à une solution durable à ce problème.

51. Depuis de nombreuses années, un petit nombre seulement de pays donateurs soutiennent les efforts du HCR. Les Pays-Bas invitent donc d'autres pays et organisations à contribuer plus généreusement à son action. Ils invitent également tous les pays à accorder un accès complet aux opérations humanitaires sur leur territoire.

52. Les Pays-Bas ont commencé à étudier une modification de leur législation sur l'asile en vue d'accélérer les procédures et d'en améliorer la précision. Ils soutiennent la mise en place, au sein de l'UE, d'un système d'asile commun plus équilibré et s'efforcent d'atteindre les quotas d'admission qu'ils ont adoptés, en accordant une grande importance à la protection des réfugiés dans les flux migratoires mixtes.

53. Contribuant à hauteur de 800 millions d'euros au système des Nations Unies, les Pays-Bas se félicitent des réformes que le HCR a entreprises pour rendre son action plus efficace, en

utilisant mieux les fonds dont il dispose. Il est en effet nécessaire de rééquilibrer les ressources allouées aux opérations du HCR sur le terrain et les sommes dépensées pour le personnel et les coûts administratifs; les Pays-Bas appuient donc la proposition faite par le HCR de modifier sa structure budgétaire dans ce sens.

54. Enfin, l'aide aux États en situation précaire est une des priorités de la politique étrangère des Pays-Bas, qui accordent aujourd'hui une plus grande importance aux actions de reconstruction et de secours d'urgence. Le Gouvernement néerlandais est donc prêt à engager un dialogue avec le HCR sur ce type d'opération et sur l'élaboration d'une nouvelle approche des stratégies de sortie.

55. M. FUJISAKI (Japon) rappelle que le fossé entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement est un problème persistant et se félicite donc de la tenue pendant la session en cours d'une manifestation parallèle consacrée au «cadre politique de réintégration». Le Japon a engagé le HCR à collaborer avec d'autres partenaires de développement pour combler ce fossé, mais il faut aussi que le Comité exécutif envoie un message clair dans ce sens aux directions des organismes concernés.

56. Une manière efficace de promouvoir le rapatriement volontaire consiste à offrir aux réfugiés une formation professionnelle afin qu'ils disposent de plus de moyens d'action. En effet, la formation professionnelle conduit à l'autonomie des réfugiés, elle apaise les tensions liées à la possession des terres car elle offre aux réfugiés retournant au pays d'autres possibilités professionnelles que le travail agricole, et elle facilite la gestion des camps car elle donne aux réfugiés une occupation et protège les adolescents contre la maltraitance ou l'exploitation. Or on a assisté au cours des six dernières années à une très forte diminution des dépenses du HCR dans le secteur de l'éducation et de la formation. Cette année, le Japon a donc décidé d'apporter au HCR une contribution de 3 millions de dollars destinée aux programmes de formation professionnelle, et il engage d'autres pays à le suivre dans cette voie.

57. Le processus de réforme est nécessaire pour rendre le HCR plus responsable, plus souple et plus stratégique. Le Japon se félicite des mesures d'atténuation qui sont prises actuellement pour le personnel concerné par la délocalisation. Il demande que soient menées des consultations étroites entre le HCR et le Comité exécutif concernant le processus de régionalisation en cours. Enfin, il appuie la nouvelle structure budgétaire proposée car il pense qu'elle renforcera le rôle de gouvernance et de supervision du Comité exécutif sur le budget, tout en contribuant à une plus grande flexibilité de l'action sur le terrain.

58. M. GUTERRES (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), répondant aux différentes interventions, souligne l'importance de l'engagement des États-Unis concernant les 70 000 places qu'ils offriront en 2008 pour la réinstallation de réfugiés dans leur pays. Il est d'accord sur la nécessité de mettre l'accent sur la responsabilité du HCR à l'égard des bénéficiaires de son action et sur la situation de chaque réfugié d'un point de vue humain. Par ailleurs, il juge effectivement important de rappeler que le HCR n'est pas l'organisme chargé des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ses actions dans ce domaine étant menées dans le cadre d'une coopération avec les organismes compétents. S'agissant de la déclaration faite au nom de l'Union européenne, M. Guterres juge important de rappeler le rôle que l'UE a joué récemment dans l'établissement au Tchad d'une force qui permettra de protéger l'espace humanitaire dans l'est du Tchad et en République centrafricaine. En ce qui concerne le débat

sur le système commun d'asile de l'UE, il souhaite que ce dernier conduise à un renforcement des capacités de l'Union et non à l'adoption du plus petit dénominateur commun. Il se félicite de la déclaration faite au nom de l'Union africaine par le représentant du Maroc, qui a mis en valeur l'importance de la tolérance dans le cadre de l'action du HCR et la nécessité de bien distinguer les questions d'asile, d'immigration et de terrorisme. Il est par ailleurs d'accord que la réforme du HCR doit pouvoir se faire dans un climat de totale transparence. Il prend note de l'importance de la déclaration du Pakistan, qui est le pays qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés dans le monde et qui a adopté dans ce cadre une approche humanitaire forte. Il se félicite de la déclaration de l'Iran, qui a accueilli un grand nombre de réfugiés provenant d'Iraq et d'Afghanistan, malgré le peu de soutien reçu de la communauté internationale. Le HCR essaiera de remédier à ce manque d'appui et a abordé cette question récemment avec le Ministre iranien de l'intérieur à Genève.

59. M. Guterres remercie également le Gouvernement mexicain pour son programme d'aide aux réfugiés. Il se félicite du dialogue avec la Suisse concernant l'application de la politique d'asile dans ce pays, et souligne l'importance de la coopération en matière d'asile engagée par la Suisse avec la Syrie et la Jordanie. Réagissant à la déclaration du Canada, il précise que la question des situations de réfugiés prolongées revêt une grande importance pour le HCR qui cherche maintenant à déterminer les situations prolongées pour lesquelles son action pourrait jouer un rôle déterminant. Il est également d'accord que la réforme du HCR ne doit pas remettre en question ses capacités stratégiques. Il constate que les Pays-Bas ont engagé une révision de leur politique d'asile qui sera déterminante dans le contexte difficile actuel, puisqu'elle va dans le sens d'une amélioration de la législation et des procédures en place. S'agissant de la transition des secours d'urgence à l'aide au développement évoquée par le Japon, il précise que le concept de sécurité humaine est essentiel dans l'action du HCR. Par ailleurs, il reconnaît que l'éducation et la formation n'ont pas reçu suffisamment d'attention au cours des dernières années, mais annonce que le HCR a récemment lancé l'initiative «[ninemillion.org](http://ninemillion.org)» visant à obtenir un appui supplémentaire pour les actions dans ce domaine. Le HCR s'apprête à lancer l'initiative «Éducation plus» pour poursuivre dans cette voie, si bien que l'appui du Japon aux activités de formation professionnelle sera effectivement très utile dans ce cadre.

60. M. HUGHES (Australie) constate que, selon l'analyse réalisée par le HCR, le nombre de réfugiés, de personnes déplacées et d'apatrides s'élève aujourd'hui à 33 millions, soit une augmentation de 60 % par rapport à l'année dernière. Le chiffre le plus préoccupant concerne l'augmentation du nombre de réfugiés provenant d'Iraq et de personnes déplacées dans ce pays. Dans ce contexte de responsabilité accrue, l'Australie estime qu'il est important que le HCR définisse clairement ses priorités d'action pour les années à venir. Elle engage le HCR à concentrer son action sur la recherche de solutions concrètes et durables aux crises humanitaires. À cet égard, les secours d'urgence sont particulièrement importants et on ne peut que saluer l'organisation par le HCR de la récente Conférence internationale sur l'Iraq.

61. Depuis plus de dix ans, le Gouvernement australien consacre une part considérable de son programme d'aide humanitaire de 13 000 places à la réinstallation en Australie de réfugiés iraqiens provenant de pays du Moyen-Orient (11 000 iraqiens en ont bénéficié depuis 2001). Il prévoit de porter la part du Moyen-Orient dans son programme humanitaire à 35 % en 2007-2008, en mettant toujours l'accent sur les réfugiés iraqiens. L'Australie souhaite que le HCR continue à favoriser les solutions créatives novatrices aux situations de réfugiés prolongées, surtout dans la région de l'Asie et du Pacifique, comme cela a récemment été le cas pour les



réfugiés bhoutanais et birmans. Elle engage le HCR à nouer des liens et des partenariats forts et efficaces avec les autres organismes humanitaires pour ce qui concerne l'ensemble des activités de son mandat. Enfin, elle encourage le HCR à faire en sorte que ses ressources soient utilisées de la manière la plus utile possible pour les personnes qui doivent bénéficier de son action et se félicite donc du processus de réforme de la gestion, notamment pour ce qui concerne la délocalisation de certaines fonctions administratives à Budapest, ainsi que la décentralisation et la régionalisation des opérations.

*La séance est levée à 13 heures.*

-----